

COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE A PROCÉDURE ADAPTEE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – 45 ter, rue du Docteur Barbaroux – 83170 BRIGNOLES – Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : DCP@brignoles.fr

Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-brignoles.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.

Le Pouvoir Adjudicateur agit pour le compte d'un autre pouvoir adjudicateur : le Centre Communal d'Action Sociale et d'une entité adjudicatrice : la Régie des Eaux du Pays Brignolais.

Objet de l'accord-cadre : Acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes, en 2 lots - Années 2019/2020-2020/2021-2021/2022

Caractéristiques de l'accord-cadre :

Une première consultation portant sur le même objet a été lancée le 05/07/2019 avec date et heure limites de réception des offres fixées au VENDREDI 26 JUILLET 2019 à 12 heures. A la clôture de la consultation, aucun pli électronique n'a été déposé. En l'absence d'offre remise, l'infructuosité de la procédure a été déclarée.

Après révision des pièces techniques du Dossier de Consultation des Entreprises, une deuxième consultation, objet du présent avis, est mise en œuvre.

Accord-cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures, divisé en deux lots, à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique.

Ces marchés à bons de commande comprennent l'achat de fournitures et les prestations de livraison associées.

Les prestations sont divisées en deux lots, attribués par marchés séparés, selon la répartition figurant ci-dessous :

- Lot n° 1 : papier blanc (formats A3 – A4) – Montant maximum annuel de commande : 16 000 € H.T.
- Lot n° 2 : papiers spécifiques – Montant maximum annuel de commande : 4 000 € H.T.

Montant total maximum annuel pour les 2 lots : 20 000 € H.T.

Montant total maximum sur 3 ans pour les 2 lots : 60 000 € H.T.

Les candidats sont autorisés à répondre à un ou plusieurs lots.

A titre indicatif, la dépense annuelle moyenne sur les 3 dernières années pour le lot N° 1 est d'environ 10 300 € HT. Pour le N° 2, elle est de 1 900€ HT.

Les marchés commencent à leur date de notification. Leur durée est fixée à 12 mois dans la limite du montant maximum d'engagement prévu ci-dessous. Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 36 mois.

Caractéristiques du papier souhaité :

- Lot n° 1 (**100 % recyclé**) : le papier blanc, de format A4 et A3, sera proposé à 80 grammes, de qualité extra blanc, et pouvant être utilisé indifféremment pour des photocopieurs, des imprimantes laser et jet d'encre, des fax. Parmi les caractéristiques à respecter, on notera : Blancheur C.I.E : au moins 160 % / Opacité : au moins 91 % / Epaisseur : au moins 102 microns.
- Lot n° 2 (**de préférence recyclé**) : le papier de couleur, format A4 et A3, de couleur pastel, intense ou fluo, sera également proposé à 80 grammes.

Le papier recyclé devra présenter un éco label certifiant la qualité du recyclage. Le papier recyclé devra respecter les normes ISO 14001 et ECF.

Il est précisé que dans le cadre de ces marchés, la Commune de Brignoles agit également pour le compte d'autres acheteurs : Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et la Régie des Eaux du Pays Brignolais (R.E.P.B). Les montants et quantités du dossier englobent aussi les besoins de ces entités.

Mode de passation : Marché à procédure adaptée passé dans le cadre de l'article R-2123-1 du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Type de marché : Marché public de fournitures.

Classification C.P.V : 30197643-5 (Papier pour photocopie).

Code NUTS : FRL05

Variantes : Non autorisées.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique entré en vigueur au 1er avril 2019, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr> (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Echantillons : Les échantillons des fournitures à livrer devront parvenir au plus tard avant la date limite de remise des offres. Ils seront envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception, ou remis contre récépissé. Le paquet portera la seule mention : "Echantillons pour : Acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes (n° de lot) - Années 2019/2020-2020/2021-2021/2022 – Ne pas ouvrir". A la fin de la procédure de consultation, les échantillons seront conservés par le Pouvoir Adjudicateur.

Date et heure limites de réception des offres : VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 à 12 H 00

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

1/Possibilité de procédure DUME S :

«Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à posteriori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»

2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S :

Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa **DC1**) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271>) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1 : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa **DC2**).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles R.2143-3 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC2 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du présent marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant la livraison des prestations ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique.

N.B : Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation,

2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix des fournitures : 40 % - Qualité des fournitures : 50% - Délai de livraison à réception du bon de commande : 10 %.

Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique :

Service de la Téléphonie et des Systèmes d'Information – 4, rue d'Entraigues – 83170 BRIGNOLES

N° de téléphone : 04 94 86 22 40 - Email: tsi@brignoles.fr

Affaire suivie par : Monsieur Eric LABOUS – Chef de Service – N° de téléphone : 04 94 86 22 40 – Email : elabous@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5, Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89.

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.

- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).

- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).

- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.

- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : 22 août 2019